

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
11

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 mars 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-sept mars de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Véronique FLESCHE, Sébastien BURG, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (11) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. KIMMICH)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. Adriano MARCUZ
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Bilge BAYRAM
Mme Bérengère MICODI
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 5 de l'ordre du jour

Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2024, point 3 de l'ordre du jour,

Vu le Budget Primitif 2025 de la Ville, approuvé lors de la présente séance,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs
 - à la rénovation de la Commanderie (façades, charpente, toiture, pierres de taille et menuiseries extérieures),
 - à la rénovation des installations techniques de la Commanderie,
 - à la création de la Maison de la Musique 24 rue Zuber,
 - à la mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint,
 - à la rénovation du Gymnase St-Jean,

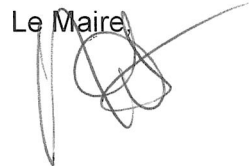
conformément aux tableaux ci-annexés

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 01 avril 2025

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Alexandre DURRWELL

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 02 AVR. 2025

Bilan des Crédits de Paiement (CP) de l'exercice 2024 :

Intitulé	Opération	Exercice 2024		
		Fonction	AP	CP
Rénovation de la Commanderie (façades et toiture)		90020	5 549 500,00 €	1 949 500,00 €
Rénovation des installations techniques de la Commanderie		90020	999 000,00 €	574 500,00 €
Création de la Maison de la Musique		90020	4 585 900,00 €	1 885 900,00 €
Mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint		90314	189 600,00 €	179 600,00 €
Rénovation du Gymnase St-Jean		90321	851 200,00 €	851 200,00 €
				751 893,30 €
				99 306,70 €

Autorisations de programme et crédits de paiement votés le 27 mars 2025 :

Intitulé	Opération	Crédits de paiement (CP)					
		Fonction	AP	2021	2022	2023	2024
Rénovation de la Commanderie chapitre 1- bâtiment central (façades, charpente, toiture, pierres de taille et menuiseries extérieures)		90020	4 100 000,00 €	80 143,26 €	149 775,19 €	530 588,93 €	1 298 323,92 €
Rénovation des installations techniques de la Commanderie		90020	999 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Création de la Maison de la Musique		90020	5 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	89 710,37 €	76 740,41 €
Mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint		90314	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €	90 357,87 €	136 577,01 €
Rénovation du Gymnase St-Jean		90321	950 000,00 €	0,00 €	8 458,54 €	77 636,77 €	751 893,30 €
							104 200,00 €
							0,00 €
							0,00 €
							1 544 031,22 €
							0,00 €
							0,00 €
							0,00 €